

**AVIS DES SOCIÉTÉS (\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Unité de Fabrication de Médicaments-UNIMED  
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse**

Le Conseil d'Administration de la société « UNIMED », réuni le 27 Avril 2023 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022.

L'exercice 2022 a été marqué par l'augmentation du chiffre d'affaires et la reprise progressive des ventes à la Pharmacie Centrale de Tunisie.

La société UNIMED a réalisé :

- Un bénéfice net de 7,8 MDT au titre de l'exercice 2022
- Un chiffre d'affaires de 96,361 MDT. Ce chiffre d'affaires est réparti en :
  - 43 % à titre de ventes nationales, soit 41,671 MDT et
  - 57 % à titre des ventes à l'export soit 54,690 MDT

Le conseil d'administration a décidé de :

- 1- Proposer à l'Assemblée générale ordinaire la distribution des dividendes d'un montant de 15 MDT soit 0.468 Dinars au titre de Dividendes par action à prélever sur les résultats reportés.
- 2- Proposer également la mise en paiement de ces dividendes au plus tard le 31/07/ 2023.
- 3- Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Vendredi 02 juin 2023 à 10H00.

L'Assemblée délibèrera sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2022 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial des commissaires aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2022 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées,
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Approbation de la nomination des administrateurs indépendants
- Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes « General Audit ».
- Pouvoirs pour formalités.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.